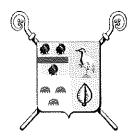
## PROVINCE DE NAMUR ARRONDISSEMENT DE DINANT ADMINISTRATION COMMUNALE

**DE 5537 - ANHEE** 

5537-ANHEE, le 23 juin 2016



A l'attention de Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Point supplémentaire à l'ordre du jour établi par le Collège Communal le 21 juin 2016. Annexe I à la première convocation du Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal en date du 15 mai 2013, nous ajoutons à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Communal du 12 juillet prochain : après le point n° 20 en séance publique :

à la demande de M. Claude de MONTPELLIER d'ANNEVOIE **HENNEQUIN de VILLERMONT, Conseiller communal :** 

-« Situation actuelle et avenir du terrain forestier actuellement déboisé en face du château de Bioul et acquis par la Commune suite à un échange. Cette zone est exceptionnelle en terme de biodiversité entre autres vu sa situation en grande partie située en zone humide. Ouels sont les objectifs de la Commune concernant cette parcelle? »

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Communal prévu le 12 juillet 2016.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIET